

Environnement et Gouvernements locaux

Rapport annuel
2019–2020



**Environnement et Gouvernements locaux
Rapport annuel 2019-2020**

Province du Nouveau-Brunswick
C.P. 6000, Fredericton (N.-B.) E3B 5H1 CANADA

www.gnb.ca

ISBN 978-1-4605-2591-3 (édition imprimée bilingue)

ISBN 978-1-4605-2593-7 (PDF : version française)

ISBN 978-1-4605-2592-0 (PDF : version anglaise)

ISSN 2368-4429 (édition imprimée bilingue)

ISSN 2368-4445 (PDF : version française)

ISSN 2368-4437 (PDF : version anglaise)

12957 | 2020.11 | Imprimé au Nouveau-Brunswick

Lettres d'accompagnement

Du ministre à la lieutenant-gouverneure

L'honorable Brenda L. Murphy

Lieutenant-gouverneure du Nouveau-Brunswick

Madame la Lieutenant-Gouverneure,

J'ai l'honneur de vous présenter le rapport annuel du ministère de l'Environnement et des Gouvernements locaux du Nouveau-Brunswick pour l'exercice financier du 1^{er} avril 2019 au 31 mars 2020.

Je vous prie de recevoir, Madame la Lieutenant-Gouverneure, l'assurance de ma très haute considération.



L'honorable Gary Crossman

Ministre

Du ministre à la lieutenant-gouverneure

L'honorable Brenda L. Murphy

Lieutenant-gouverneure du Nouveau-Brunswick

Madame la Lieutenant-Gouverneure,

J'ai l'honneur de vous présenter le rapport annuel du ministère de l'Environnement et des Gouvernements locaux du Nouveau-Brunswick pour l'exercice financier du 1^{er} avril 2019 au 31 mars 2020.

Je vous prie de recevoir, Madame la Lieutenant-Gouverneure, l'assurance de ma très haute considération.



L'honorable Daniel Allain

Ministre

Du sous-ministre au ministre
L'honorable Gary Crossman
Ministre de l'Environnement et du Changement climatique

Monsieur le Ministre,

Je suis heureux de vous soumettre le présent rapport annuel du ministère de l'Environnement et des Gouvernements locaux pour l'exercice financier du 1^{er} avril 2019 au 31 mars 2020.

Veillez agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de mes sentiments distingués.



Cade Libby
Sous-ministre

Du sous-ministre au ministre
L'honorable Daniel Allain
Ministre des Gouvernements locaux et de la Réforme de la gouvernance locale

Monsieur le Ministre,

Je suis heureux de vous soumettre le présent rapport annuel du ministère de l'Environnement et des Gouvernements locaux pour l'exercice financier du 1^{er} avril 2019 au 31 mars 2020.

Veillez agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de mes sentiments distingués.



Ryan Donaghy
Sous-ministre par intérim

Table des matières

Message du ministre	1
Message du ministre	2
Message du sous-ministre	3
Message du sous-ministre	4
Grandes priorités du gouvernement	5
Faits saillants	6
Mesures du rendement.	7
Survol des opérations du Ministère	12
Vue d'ensemble des divisions et faits saillants	13
Information financière	23
Résumé des activités de recrutement.	24
Résumé des projets de loi et des activités législatives	25
Résumé des activités liées aux langues officielles	26
Résumé des recommandations du Bureau du vérificateur général	28
Rapport en vertu de la <i>Loi sur les divulgations faites dans l'intérêt public</i>	30

Message du ministre

Au cours de l'exercice financier 2019-2020, le ministère de l'Environnement et des Gouvernements locaux a continué de remplir son mandat en soutenant des initiatives de protection et d'amélioration de notre environnement en collaboration avec les intervenants.

Nous sommes nombreux à savoir à quel point les inondations printanières peuvent être dévastatrices au Nouveau-Brunswick. Le centre hydrologique du Ministère a continué de fournir des renseignements exacts en temps opportun sur les niveaux de l'eau pour assurer la sécurité des gens du Nouveau-Brunswick et de leur famille.

Le Ministère a continué de mettre en œuvre le *Plan d'action sur les changements climatiques*, ce qui témoigne de notre engagement à l'égard de l'environnement et de notre détermination à donner à chacun les moyens d'apporter des changements propres à limiter les effets des changements climatiques.

Le Fonds en fiducie pour l'environnement du Ministère a investi environ 8,4 millions de dollars dans plus de 230 projets environnementaux qui ont contribué à protéger, à sauvegarder et à améliorer l'environnement dans la province.

Le Nouveau-Brunswick est devenu la première province du Canada atlantique à annoncer la création d'un programme de responsabilité élargie des producteurs pour les emballages et le papier imprimé. Nous continuons de faire participer activement les intervenants et Recycle NB à l'élaboration d'un cadre pour cet important programme.

Le Ministère a publié le rapport intitulé *État de la qualité de l'eau des lacs et des rivières au Nouveau-Brunswick : Résultats de la surveillance de la qualité de l'eau entre 2003 et 2016*, ainsi que les rapports sur la qualité de l'air pour 2016 et 2017. Nous privilégions toujours une approche novatrice et transparente pour que les Néo-Brunswickois aient accès aux renseignements dont ils ont besoin, quand ils en ont besoin.

Je tiens à remercier chacun des membres de l'équipe d'Environnement et Changement climatique pour toutes les étapes importantes que nous avons franchies au cours de la dernière année. Je suis impressionné par votre détermination et votre engagement qui sont pour moi une leçon d'humilité.



L'honorable Gary Crossman
Ministre de l'Environnement et du Changement climatique
Ministère de l'Environnement et des Gouvernements locaux

Message du ministre

Au cours de l'exercice financier 2019-2020, le ministère de l'Environnement et des Gouvernements locaux a continué à remplir son mandat en soutenant des initiatives qui améliorent la qualité de vie de tous les Néo-Brunswickois.

En 2019, des inondations importantes se sont produites au Nouveau-Brunswick pour la deuxième année de suite. Les difficultés des personnes vivant dans la zone sinistrée ne sauraient être sous-estimées. L'équipe des Gouvernements locaux était présente avant, pendant et après les inondations afin de soutenir les résidents des zones inondables.

Le processus de planification a commencé plusieurs mois avant la crue printanière pour que tout soit prêt. Nous avons collaboré avec des districts de services locaux et les organismes les représentant pour nous assurer qu'ils disposaient de sacs de sable pour protéger les maisons et les commerces contre la montée des eaux. Nous avons organisé le ramassage des débris après les inondations pour aider les résidents et les propriétaires d'entreprises à nettoyer leurs résidences et leurs terrains dans les meilleurs délais.

La COVID-19 a atteint le Nouveau-Brunswick en mars. Je suis fier de la rapidité avec laquelle tous les membres du Ministère se sont adaptés pendant une période aussi stressante. Nous avons maintenu des services essentiels et avons pu relever les défis posés par cette pandémie mondiale. Dans les moments difficiles, les liens qui nous unissent se resserrent et cela n'a jamais été aussi vrai que pendant cette pandémie.

Notre ministère a connu de nombreuses réussites au cours de l'année écoulée, et il continue sur sa lancée. Des régions et des collectivités fortes sont essentielles à la réussite future du Nouveau-Brunswick.

Des modifications apportées à la *Loi sur la gouvernance locale* ont donné aux gouvernements locaux la possibilité d'imposer une taxe sur l'hébergement touristique. Cette taxe, qui contribue au financement des campagnes de marketing et de développement du tourisme, est une mesure importante pour la diversification de leurs sources de revenus.

Afin que les collectivités disposent de services adéquats, les gouvernements locaux et les districts de services locaux ont reçu plus de 75 millions de dollars en subventions de financement et de péréquation communautaires du gouvernement provincial.

Le Secrétariat des changements climatiques a aidé les collectivités du Nouveau-Brunswick à s'adapter aux effets des changements climatiques et à devenir plus résilientes grâce à l'élaboration de plans d'adaptation et à l'échange de connaissances et de pratiques exemplaires.

Alors que nous poursuivons notre important travail, je tiens à remercier chacun des membres de l'équipe du ministère de l'Environnement et des Gouvernements locaux pour toutes les réussites que nos efforts ont rendues possibles. Je suis impressionné par votre détermination et votre engagement qui sont pour moi une leçon d'humilité.



L'honorable Daniel Allain
Ministre des Gouvernements locaux et de la Réforme de la gouvernance locale
Ministère de l'Environnement et des Gouvernements locaux

Message du sous-ministre

Le ministère de l'Environnement et des Gouvernements locaux continue de collaborer avec les intervenants et s'emploie chaque jour à protéger notre environnement, non seulement pour les générations actuelles, mais aussi pour les générations à venir, grâce à la planification et à la gestion adéquates de l'aménagement du territoire, à la gestion des déchets ainsi qu'à l'application efficace des lois et règlements environnementaux et des exigences de conformité qui en découlent.

En 2019, des inondations importantes se sont produites au Nouveau-Brunswick pour la deuxième année de suite. Notre centre hydrologique dispose de l'un des meilleurs systèmes de prévision en Amérique du Nord, compte tenu de la taille de notre territoire de compétence. Son personnel nous a fourni des prévisions précises en temps opportun tous les jours de la semaine jusqu'à ce que ce danger disparaisse.

Nous avons adopté notre nouvelle carte de référence en ligne des cours d'eau et des terres humides : l'expérience a confirmé l'importance de cet outil pour le programme de délivrance de permis de modification des cours d'eau et des terres humides. La nouvelle carte fournit des descriptions claires de la façon dont les terres humides sont gérées dans la province ainsi que des renseignements pertinents aux gens qui peuvent avoir besoin d'un permis de modification d'un cours d'eau ou d'une terre humide.

Notre Secrétariat des changements climatiques a aidé les collectivités du Nouveau-Brunswick à s'adapter aux changements climatiques et à devenir plus résilientes grâce à l'élaboration de plans d'adaptation et à l'échange de connaissances et de pratiques exemplaires. Plus de 50 collectivités, dont chacune des huit cités, ont procédé à des évaluations des vulnérabilités et élaboré des plans d'adaptation.

Le Fonds en fiducie pour l'environnement est un mécanisme éprouvé qui permet à des groupes locaux, à des organismes, à des municipalités et à des organisations de réaliser des projets bénéfiques pour l'environnement. En 2019-2020, le Fonds en fiducie pour l'environnement du Ministère a investi environ 8,4 millions de dollars dans des projets environnementaux, dont plus de 60 concernaient les changements climatiques.

Le travail du Ministère dans la région de Shediac et son engagement constant auprès des intervenants se sont avérés extrêmement utiles pour l'élaboration du plan de gestion du bassin hydrographique de la baie de Shediac.

Des rapports annuels sur la qualité de l'air et de l'eau à la collaboration sur la question des algues bleues, le Ministère excelle dans bien des domaines.

Je suis extrêmement fier de faire partie d'Environnement et Changement climatique. Les membres de notre personnel sont dévoués, passionnés et professionnels. Nous sommes déterminés à protéger l'environnement du Nouveau-Brunswick et à faire en sorte que notre province soit un endroit où il fait bon vivre.



Cade Libby
Sous-ministre de l'Environnement et du Changement climatique
Ministère de l'Environnement et des Gouvernements locaux

Message du sous-ministre

Le ministère de l'Environnement et des Gouvernements locaux s'emploie chaque jour à soutenir les collectivités de toute la province et à faire en sorte que les voies de communication avec les intervenants demeurent ouvertes.

Cette année a été difficile: elle a vu des inondations importantes et l'arrivée d'une pandémie mondiale.

L'année dernière, pour la deuxième année consécutive, la province a connu des inondations. On a procédé à la planification bien avant le début de la fonte printanière. Cette préparation a permis au ministère de l'Environnement et des Gouvernements locaux de distribuer près de 140 000 sacs de sable aux districts de services locaux, ainsi qu'aux organismes qui les représentent. Nous avons aussi organisé des opérations de ramassage des débris et des sacs de sable, grâce auxquelles les personnes touchées par les inondations ont pu retourner à leurs vies le plus rapidement possible.

Les premiers cas de COVID-19 au Nouveau-Brunswick ont créé une situation sans précédent, qui a bouleversé nos vies tant professionnelles que personnelles.

L'adaptabilité et la résilience de chacun des membres de notre ministère se sont manifestées dans la rapidité de notre réaction pour soutenir les gouvernements locaux et pour veiller à ce qu'ils disposent de l'aide qui leur était nécessaire. Nous nous sommes aussi assurés que tous les services d'incendie des districts de services locaux avaient à leur disposition toutes les ressources nécessaires pour continuer à assurer la sécurité des collectivités sous leur responsabilité.

En mars, la *Loi concernant les élections de 2020* est entrée en vigueur pour reporter les élections prévues le 11 mai 2020. La sécurité des électeurs, du personnel électoral et du public en général était et demeure notre priorité absolue.

Des régions et des collectivités robustes sont essentielles à la réussite du Nouveau-Brunswick, aujourd'hui comme dans l'avenir. Pour leur venir en aide, le gouvernement provincial a remis aux gouvernements locaux et aux districts de services locaux plus de 75 millions de dollars en subventions de financement et de péréquation communautaires.

Des modifications apportées à la *Loi sur la gouvernance locale* permettent aux gouvernements locaux, s'ils le souhaitent, de mettre en place une taxe sur l'hébergement touristique. Cette taxe, qui contribue à financer le marketing et le développement du tourisme, est une mesure importante pour stimuler l'activité touristique et dynamiser nos régions.

Le Secrétariat des changements climatiques a aidé les gouvernements locaux du Nouveau-Brunswick à s'adapter aux effets des changements climatiques. Plus de 50 collectivités ont procédé à des évaluations des vulnérabilités et élaboré des plans d'adaptation.

Je suis extrêmement fier de faire partie de Gouvernements locaux et Réforme de la gouvernance locale. Les membres de notre personnel sont dévoués, passionnés et professionnels. Nous sommes déterminés à nous assurer qu'il fait bon vivre dans nos collectivités, peu importe leur taille, qu'elles soient en région urbaine ou rurale.

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Ryan Donaghy', written on a light-colored background.

Ryan Donaghy

Sous-ministre par intérim, Gouvernements locaux et Réforme de la gouvernance locale
Ministère de l'Environnement et des Gouvernements locaux

Grandes priorités du gouvernement

Gestion de la stratégie et des opérations

Le gouvernement du Nouveau-Brunswick (GNB) utilise un système de gestion officielle fondé sur des pratiques opérationnelles d'avant-garde pour l'élaboration, la communication et l'examen de la stratégie. Grâce à ce processus, la fonction publique dispose d'une méthodologie ayant fait ses preuves pour exécuter la stratégie, accroître la responsabilisation et stimuler l'amélioration de façon continue.

L'élaboration de la stratégie, à l'aide du système de gestion officielle, commence par la feuille de route du gouvernement pour l'avenir du Nouveau-Brunswick, qui est axée sur les priorités clés et l'importance de rendre des comptes au public.

Nos grandes priorités:

Gouvernement abordable et prêt à agir

Remettre de l'ordre dans nos finances permettra au gouvernement d'être prêt à agir et d'offrir des services publics durables de haute qualité à tous les gens du Nouveau-Brunswick.

Soins de santé publics fiables

Les gens du Nouveau-Brunswick méritent un système de soins de santé fiables et de haute qualité qui leur permet d'obtenir les services dont ils ont besoin, quand ils en ont besoin.

Éducation de première classe

Les jeunes du Nouveau-Brunswick ont besoin d'avoir accès à une éducation de première classe afin de vivre pleinement leur vie et d'être concurrentiels sur les marchés du travail de demain.

Secteur privé dynamisé

Tous les gens du Nouveau-Brunswick bénéficient d'un secteur privé en plein essor. Augmenter les investissements du secteur privé, accroître notre main-d'œuvre et accueillir des entreprises prospères de toutes tailles est avantageux pour notre province.

Communautés dynamiques et viables

Les communautés dynamiques sont des endroits où les gens souhaitent vivre. Avoir plus de communautés dynamiques et viables permet de rendre la province plus résiliente.

Organisation hautement performante

Lorsque les fonctionnaires engagés et habilités utilisent leurs talents et leurs compétences pour faire de notre province un endroit meilleur, tous les gens du Nouveau-Brunswick en bénéficient.

Faits saillants

Au cours de l'exercice financier 2019-2020, le ministère de l'Environnement et des Gouvernements locaux a mis l'accent sur les priorités stratégiques suivantes :

- Quarante membres du personnel ont suivi la formation de sensibilisation sur la réconciliation avec les Autochtones, qui fournit de l'information sur l'histoire des peuples autochtones et la manière d'instaurer la réconciliation en milieu de travail.
- La *Loi sur les changements climatiques* a été modifiée afin d'établir un cadre pour réglementer les émissions de gaz à effet de serre des grands émetteurs du Nouveau-Brunswick.
- Un nouveau *Règlement sur les conditions préalables à la délivrance du permis d'aménagement et de construction* a été adopté en vertu de la *Loi sur l'urbanisme* pour établir les approbations et permis exigés avant qu'un permis de construction puisse être délivré par un gouvernement local ou une commission de services régionaux.
- Le Secrétariat a commencé à élaborer un système de tarification fondé sur le rendement pour le Nouveau-Brunswick afin de réglementer les émissions de gaz à effet de serre des grands émetteurs industriels.
- Les modifications de la *Loi sur la gouvernance locale* habilite les gouvernements locaux à instaurer une taxe sur l'hébergement touristique pour financer le marketing et le développement du tourisme.
- La collaboration avec d'autres ministères s'est poursuivie afin de mettre en œuvre le Programme provincial de surveillance de la qualité des eaux récréatives.
- Le rapport intitulé *État de la qualité de l'eau des lacs et des rivières au Nouveau-Brunswick : Résultats de la surveillance de la qualité de l'eau entre 2003 et 2016* a été rédigé et rendu public afin d'appuyer la Stratégie de l'eau pour le Nouveau-Brunswick.

Mesures du rendement

Communautés dynamiques et viables	Mesures
Communautés financièrement autonomes	Pourcentage des recettes des gouvernements locaux ne provenant pas de l'impôt foncier.
Communautés résilientes	Pourcentage des gouvernements locaux visés par un plan d'adaptation.
Meilleure qualité de vie	Augmentation du pourcentage de services régionaux fournis par les commissions de services régionaux.

Communautés dynamiques et viables

Objectif de la mesure

Communautés financièrement autonomes.

Mesure

Pourcentage des recettes des gouvernements locaux ne provenant pas de l'impôt foncier.

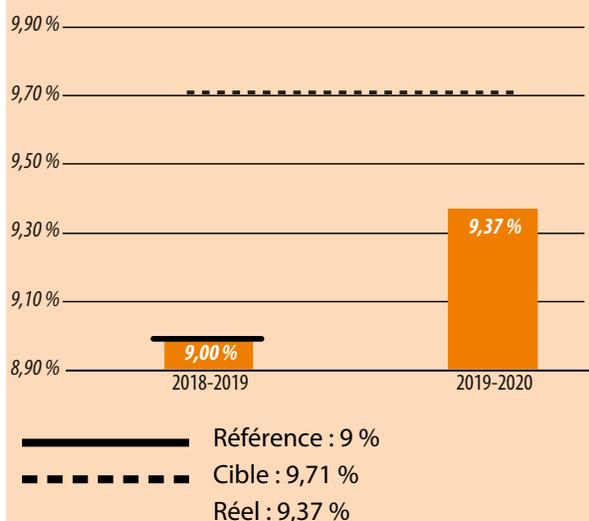
Description de la mesure

Cette mesure surveille le pourcentage des recettes totales des gouvernements locaux ne provenant pas de l'impôt foncier. Elle est calculée à l'aide du budget officiel des gouvernements locaux qui est présenté et approuvé par EGL.

Rendement général

Il s'agit d'une nouvelle mesure pour 2019-2020. À ce moment-là, neuf pour cent du budget des gouvernements locaux provenaient d'une autre source que l'impôt foncier. En décembre 2019 (date de dépôt du budget pour les gouvernements locaux), 9,37 pour cent des recettes provenaient d'une autre source que l'impôt foncier. On a estimé qu'au cours de l'exercice financier 2019-2020, les gouvernements locaux généreraient de nouvelles recettes de 7 M\$ grâce au nouvel impôt foncier. Or, comme il s'agissait de la première année et que cette initiative avait été mise en œuvre tard dans l'année, seulement six gouvernements locaux ont instauré la taxe sur l'hébergement, pour de nouvelles recettes totalisant 2,7 M\$.

Pourcentage des recettes des gouvernements locaux ne provenant pas de l'impôt foncier



Raison d'être de cette mesure

Les gouvernements locaux dépendent beaucoup de l'impôt foncier, qui représente plus de 80 pour cent de leurs recettes. Par conséquent, quand l'évaluation foncière n'augmente pas par rapport au coût de prestation des services, les gouvernements locaux n'ont pas beaucoup d'autre choix pour générer des recettes que d'augmenter les taux d'imposition foncière.

La hausse des recettes non fiscales à court terme, grâce à des initiatives telles que la taxe sur l'hébergement touristique, aide à diversifier les sources de recettes des gouvernements locaux, à accroître les recettes en général et, en fin de compte, à réduire leur dépendance à l'égard des subventions. À leur tour, ils deviendront des communautés plus rentables et financièrement autonomes.

Quelles initiatives ou quels projets ont été entrepris au cours de l'année de déclaration pour atteindre le résultat?

Une modification a été apportée à la *Loi sur la gouvernance locale* pour permettre aux gouvernements locaux d'imposer une taxe sur l'hébergement touristique.

Communautés dynamiques et viables

Objectif de la mesure

Communautés résilientes.

Mesure

Pourcentage des gouvernements locaux visés par un plan d'adaptation.

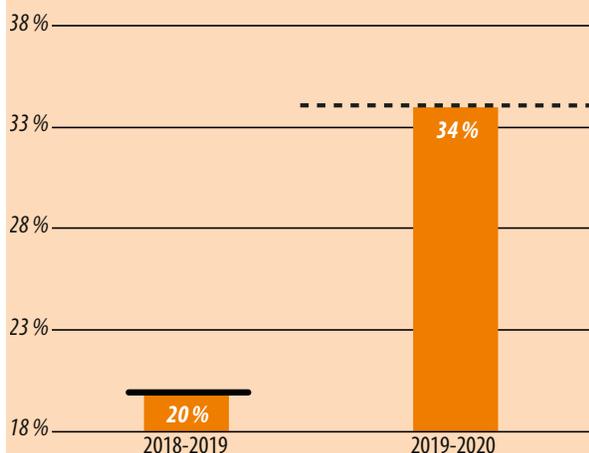
Description de la mesure

Cette mesure surveille le pourcentage des municipalités qui sont visées par un plan d'adaptation. On la calcule en divisant le nombre de municipalités qui ont élaboré un plan par le nombre total de municipalités au Nouveau-Brunswick.

Rendement général

Le Nouveau-Brunswick compte au total cent quatre municipalités. Le 3 mars 2020, 35 municipalités, y compris les huit cités du Nouveau-Brunswick, les dix municipalités à risque élevé et 17 autres municipalités avaient élaboré leur plan d'adaptation. Le total combiné, soit 35, représente le tiers (33,6 %) de toutes les municipalités du Nouveau-Brunswick qui ont élaboré un plan d'adaptation. L'atteinte de notre cible, soit 34 pour cent des municipalités du Nouveau-Brunswick qui ont élaboré leur plan d'adaptation, jette les fondations sur lesquelles la province peut bâtir sa résilience collective aux changements climatiques, tout en assurant la sécurité du public et en développant notre économie verte.

Pourcentage des gouvernements locaux visés par un plan d'adaptation



—	Référence : 20 % (21 des 104 gouvernements locaux)
- - - - -	Cible : 34 % (35 des 104 gouvernements locaux)
	Réel : 34 % (35 des 104 gouvernements locaux)

Raison d'être de cette mesure

Cette mesure est la première étape dans la compréhension du niveau de préparation des communautés aux conséquences prévues des changements climatiques et contribue au renforcement de leur résilience. Le fait d'avoir établi un plan d'adaptation incite les municipalités à mettre en œuvre les mesures d'adaptation recommandées et à prendre des décisions qui tiennent compte des conditions climatiques du futur, évitant ainsi les coûts inutiles entraînés par l'inaction ou l'inadaptation. Les municipalités atteignent un état de « résilience complète » quand la prise de décisions éclairées au sujet de l'adaptation aux changements climatiques est intégrée dans tous les aspects de la fonction communautaire.

Cette mesure est une indication du nombre de municipalités qui sont prêtes à mettre en œuvre les mesures d'adaptation recommandées qui peuvent réduire des vulnérabilités critiques dans leur communauté. Le fait de connaître l'état de la planification de l'adaptation et le caractère commun des vulnérabilités des municipalités du Nouveau-Brunswick permet au Ministère d'orienter ses efforts de manière plus stratégique pour s'assurer que les gens du Nouveau-Brunswick sont prêts à faire face aux changements climatiques.

Quelles initiatives ou quels projets ont été entrepris au cours de l'année de déclaration pour atteindre le résultat?

L'élaboration d'un plan d'adaptation commence par la réalisation d'une évaluation structurée de la vulnérabilité des éléments essentiels de la municipalité, comme l'infrastructure, les systèmes d'eau potable, de collecte des eaux de pluie et de traitement des eaux usées, les installations, les services publics, les commodités, la sécurité publique et l'intervention en cas d'urgence, les services de soins de santé et l'accessibilité des denrées alimentaires. L'analyse des risques liés à ces éléments essentiels est suivie de la détermination des mesures d'adaptation ciblées qui, une fois mises en œuvre, réduisent la vulnérabilité de

ces éléments aux effets des changements climatiques. Après une consultation publique, le plan d'adaptation proposé est présenté au conseil municipal en vue de son adoption officielle.

Le Secrétariat des changements climatiques a continué de mobiliser directement les municipalités et il a facilité le processus de planification de l'adaptation en donnant des conseils et en offrant une expertise technique tout au long de l'élaboration des plans d'adaptation. Le secrétariat a continué à faire partie du comité directeur chargé de produire un plan d'adaptation complet, il a procédé à un examen des constatations et des rapports des consultants, et il a évalué les mesures d'adaptation aux changements climatiques proposées pour réduire les vulnérabilités constatées.

Le Fonds en fiducie pour l'environnement a continué de financer tous les aspects de la planification de l'adaptation, en favorisant la réalisation des mesures du *Plan d'action sur les changements climatiques du Nouveau-Brunswick* intitulé « La transition vers une économie à faibles émissions de carbone ».

Communautés dynamiques et viables

Objectif de la mesure

Meilleure qualité de vie.

Mesure

Augmentation du pourcentage de services régionaux fournis par les commissions de services régionaux.

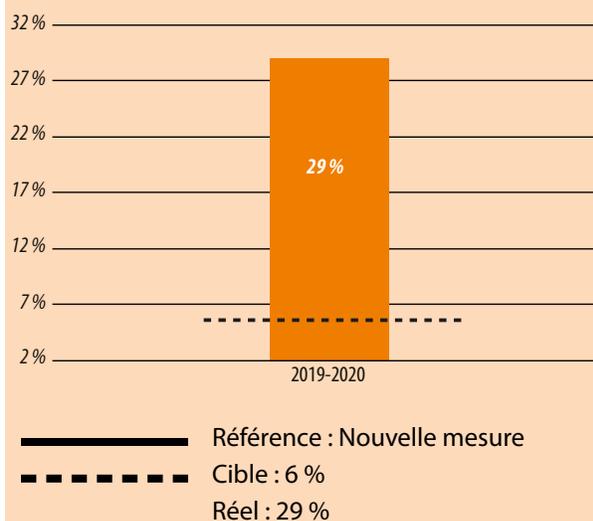
Description de la mesure

Cette nouvelle mesure a été établie en 2019-2020 pour suivre l'augmentation du pourcentage des services fournis volontairement par les commissions de services régionaux (CSR). On a suivi ces renseignements en créant une base de référence des services volontaires (17 services volontaires) auparavant fournis par une CSR en 2019 et en utilisant l'information budgétaire pour déterminer les nouveaux services volontaires ajoutés en 2020.

Rendement général

Au total, cinq nouveaux services volontaires, soit une augmentation de 29 pour cent, ont été considérés comme étant de nouveaux services volontaires dans certaines CSR. Les régions qui collaborent afin de promouvoir leur territoire dans son ensemble réussissent mieux en général à adopter d'autres services et à repérer des investissements pour leur région.

Augmentation du pourcentage de services régionaux (fournis par les commissions de services régionaux)



Raison d'être de cette mesure

Les CSR sont en place depuis plus de sept ans et sont exploitées avec plus ou moins de succès. La mesure du pourcentage des services volontaires régionaux qui sont offerts par chaque CSR donne une bonne idée des CSR qui sont exploitées à l'échelle régionale et de celles qui ne le sont pas afin de cerner les éventuelles possibilités d'avenir.

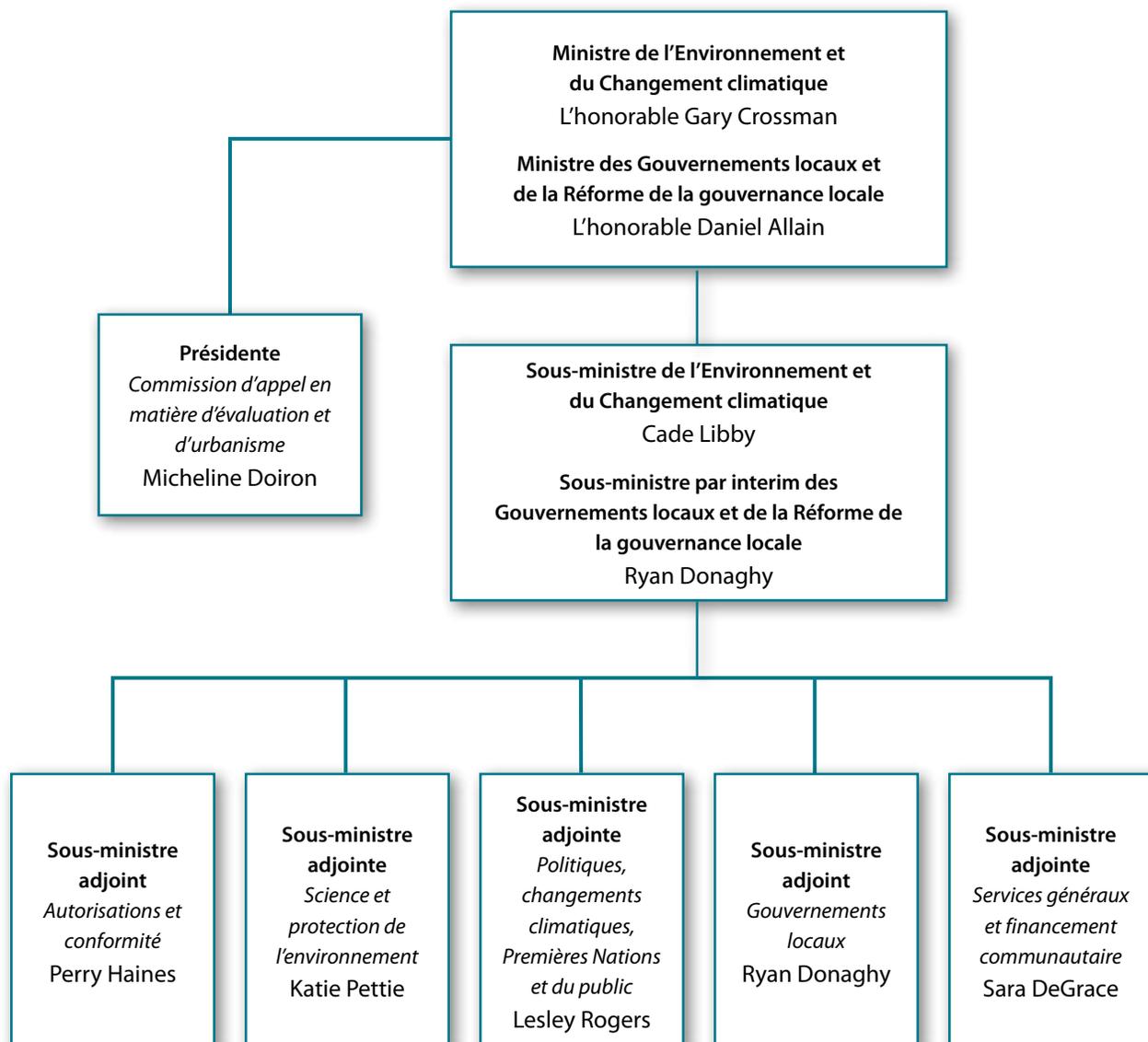
Quelles initiatives ou quels projets ont été entrepris au cours de l'année de déclaration pour atteindre le résultat?

Le Ministère a collaboré étroitement avec les commissions de services régionaux et leurs intervenants afin de déterminer les domaines à améliorer et de favoriser la communication et la collaboration en vue de trouver de nouveaux services et investissements dans chacune des régions de la province.

Survol des opérations du Ministère

Le mandat du ministère de l'Environnement et des Gouvernements locaux consiste à assurer une intendance intégrée grâce à la planification et à la gestion de l'aménagement du territoire, au zonage et à la gestion des déchets, à veiller à l'application et au respect des règlements et des lois sur l'environnement et à favoriser le dynamisme des collectivités en offrant des consultations efficaces et en assurant la liaison avec les administrations municipales en matière de gouvernance et en administrant les districts de services locaux (DSL).

Organigramme des échelons supérieurs



Vue d'ensemble des divisions et faits saillants

Commission d'appel en matière d'évaluation et d'urbanisme

La **Commission d'appel en matière d'évaluation et d'urbanisme** est autonome, mais elle relève du ministère des Gouvernements locaux à des fins administratives, comme la dotation en personnel et l'allocation budgétaire.

La Commission est chargée d'entendre les appels et de rendre des décisions sur les questions suivantes :

- les appels en matière d'évaluation foncière en vertu de la *Loi sur l'évaluation*;
- les appels de décisions en matière d'urbanisme et d'utilisation des terres en vertu de la *Loi sur l'urbanisme*;
- les appels de décisions des comités du patrimoine locaux en vertu de la *Loi sur la conservation du patrimoine*.

La Commission tient des audiences par l'intermédiaire de onze comités régionaux qui se réunissent au besoin et à l'endroit requis dans la province. Chaque comité est composé d'un président et de deux membres nommés par leur région respective. Le président de la Commission d'appel en matière d'évaluation et d'urbanisme peut présider l'audience d'un appel ou désigner un des trois vice-présidents pour présider une audience.

Faits saillants

- ♦ En tout, 174 appels ont été interjetés en vertu de la *Loi sur l'évaluation*. De ce nombre, 138 avaient trait à des biens résidentiels et 36, à des biens commerciaux.
- ♦ En tout, 283 appels en matière d'évaluation ont été réglés à la suite d'une audience ou de leur retrait par l'appelant avant la date prévue de l'audience; 215 appels en matière d'évaluation foncière résidentielle et 68 appels en matière d'évaluation foncière commerciale ont été traités par la Commission.

- ♦ À la fin de l'exercice, 31 appels en matière d'évaluation foncière résidentielle et sept appels en matière d'évaluation foncière commerciale étaient en suspens et ont été reportés.
- ♦ En tout, 15 appels de décisions en matière d'urbanisme et d'utilisation des terres ont été déposés, 16 ont été réglés en vertu de la *Loi sur l'urbanisme* et quatre ont été reportés.
- ♦ Aucun appel n'a été déposé et réglé en vertu de la *Loi sur la conservation du patrimoine*.

Division des autorisations et de la conformité

La **Division des autorisations et de la conformité** est chargée d'administrer et de gérer des programmes et des activités de réglementation ainsi que de répondre aux demandes de renseignements et aux questions du public concernant les programmes ministériels et les urgences environnementales.

La Division est composée de la Direction des autorisations, de la Direction des opérations régionales et de la conformité et de la Direction de la gestion des eaux de source et de surface.

La **Direction des autorisations** administre quatre programmes de base, soit les autorisations, la vérification de la conformité, le réacheminement des déchets et l'information environnementale.

Autorisations

La Direction administre un programme d'autorisations comprenant la gestion et la délivrance des licences, certificats, permis et agréments (autorisations) pour diverses activités réglementées qui risquent d'avoir une incidence sur l'environnement (air, terre et eau) de la province.

Vérifications de conformité

La Direction exécute aussi un solide programme de vérification de la conformité afin de déterminer si les autorisations sont respectées. Pour tous les problèmes de non-conformité constatés par le programme de

vérification de la conformité, la Direction applique la Politique d'observation et d'exécution du Ministère afin de faire respecter les autorisations ou de prendre des mesures d'exécution.

Réacheminement des déchets

La Direction est également chargée d'élaborer et d'administrer les programmes provinciaux de réduction et de réacheminement des déchets solides produits dans la province. Actuellement, la Direction régit les programmes provinciaux de réduction et de réacheminement des déchets suivants : récipients à boisson, pneus, restes de peinture, huile et glycol, appareils électroniques.

Conformément au paragraphe 4(8) de la *Loi sur les récipients à boisson*, le ministre est tenu de fournir des renseignements sur le respect par les distributeurs de leur plan de gestion et sur le taux de remboursement des récipients à boisson réutilisables et recyclables dans la province. Ces renseignements sont présentés dans la section suivante sur les faits saillants et sont réputés satisfaire à cette exigence relative à la production de rapports.

Information environnementale

Le programme d'information environnementale est chargé de tenir à jour diverses bases de données pour appuyer les programmes de base de la Direction. Ces bases de données renferment de l'information environnementale importante sur des propriétés particulières au Nouveau-Brunswick. Le *Règlement sur les droits pour la fourniture d'information environnementale*, déposé en vertu de la *Loi sur l'administration financière*, accorde au ministre le pouvoir d'imposer des droits pour l'obtention d'information environnementale sur chaque propriété.

Faits saillants

- ◆ Dans le cadre du programme des autorisations, la Direction a géré plus de 7 500 licences, certificats, permis et agréments actifs et délivré environ 4 537 nouveaux certificats, licences, permis et agréments au cours de cet exercice financier, ce qui comprenait 2 301 permis, certificats et licences relatifs aux pesticides; 1 448 licences et agréments de stockage de produits pétroliers; 329 permis et licences relatifs aux substances appauvrissant la couche d'ozone; 459 agréments relatifs à la qualité de l'air et de l'eau.

- ◆ Dans le cadre du programme de vérification de la conformité, 124 vérifications ont été faites pour évaluer l'observation d'environ 2 200 modalités et conditions, avec un taux de conformité global de 90 pour cent.
- ◆ Dans le cadre du programme de réacheminement des déchets et du sous-programme des récipients à boisson, 87 distributeurs de récipients à boisson ont respecté leur plan de gestion et un distributeur a été reconnu non conforme.
- ◆ Dans le cadre du programme de réacheminement des déchets et du sous-programme des récipients à boisson, selon le nombre annuel de récipients à boisson vendus dans la province puis remboursés dans les centres de remboursement de la province, plus de 100 pour cent des récipients réutilisables sont remboursés et environ 75 pour cent des récipients recyclables le sont également. Remarque : on suppose que l'un des facteurs expliquant le pourcentage élevé de récipients réutilisables qui sont remboursés a trait aux récipients réutilisables qui entrent dans la province et qui y sont remboursés.
- ◆ La Direction a reçu et traité 1 150 demandes d'information environnementale sur des propriétés particulières au Nouveau-Brunswick dans le cadre de son programme d'information environnementale.

La **Direction des opérations régionales et de la conformité** assure la prestation locale de services pour divers programmes du Ministère et un programme d'inspection par l'intermédiaire de six bureaux régionaux. Elle gère les activités visant à faire respecter les lois et les règlements dont l'application relève du Ministère. Enfin, elle est chargée de coordonner la gestion des urgences, notamment le plan de gestion des urgences et le système d'appel d'urgence du Ministère.

Faits saillants

- ♦ Au total, les bureaux régionaux ont géré 3 752 dossiers d'incident, dont 51,5 pour cent découlaient de plaintes du public, d'inspections sur le terrain, de vérifications et d'examen de documents.
- ♦ Les bureaux régionaux ont traité 87 mesures d'exécution, notamment 83 décrets, 10 amendes en vertu de la *Loi sur la procédure applicable aux infractions provinciales* et 33 mises en demeure.

La **Direction de la gestion des eaux de source et de surface** est responsable de la protection des sources d'eau potable municipales, de la protection des puits d'eau, de la modification des cours d'eau et des terres humides, de la gestion des terres humides, de la protection des côtes et de la planification maritime. La Direction a le mandat d'autoriser l'aménagement qui convient aux endroits appropriés et de veiller à ce qu'il soit entrepris en tenant compte des critères de minimisation et d'évitement. Elle est chargée de mettre en œuvre des programmes pour conserver, protéger et assurer la qualité et la quantité d'eau potable pour les prochaines générations.

Faits saillants

- ♦ Au total, 1 980 permis ont été délivrés dans le cadre du Programme de modification des cours d'eau et des terres humides.
- ♦ Au total, 22 dérogations ont été traitées, 12 ont été accordées, six sont en cours de traitement, en attente de renseignements supplémentaires, une a été refusée et, dans trois autres cas, on a déterminé qu'une dérogation n'était pas nécessaire.
- ♦ Au total, 34 dérogations ont été demandées et traitées dans le cadre du Programme de protection des bassins hydrographiques, dont 16 ont été accordées.
- ♦ Des permis de construire des puits d'eau ont été délivrés à 38 entrepreneurs et 50 foreurs de puits d'eau (année civile 2019).

Division de la science et de la protection de l'environnement

La **Division de la science et de la protection de l'environnement** est responsable de l'examen environnemental des grands projets et de la surveillance des ressources en air et en eau du Nouveau-Brunswick. Elle fournit des évaluations scientifiques et des conseils sur la protection de l'environnement, prépare des rapports sur l'état de l'environnement, élabore des programmes et des politiques et offre un soutien technique, scientifique et en matière d'ingénierie, ce qui consiste à interpréter et à évaluer la recherche et les développements relatifs à des questions et à des initiatives de santé publique environnementale pour le Ministère et à demeurer au courant de ceux-ci.

La Division est composée de la Direction des études d'impact sur l'environnement, de la Direction des sciences de l'air et de l'eau et de la Direction des environnements en santé.

La **Direction des études d'impact sur l'environnement** est responsable du processus d'étude d'impact sur l'environnement (EIE) visant à cibler les impacts environnementaux potentiels associés aux activités et aux aménagements avant leur exécution de façon à éviter ces impacts ou à les limiter à des niveaux acceptables si le projet est autorisé. De plus, le processus d'EIE offre aux techniciens des organismes gouvernementaux, ainsi qu'aux résidents, au public, aux intervenants et aux membres des Premières Nations, une chance de donner leur avis sur le processus de prise de décisions.

Faits saillants

- ♦ Au total, 20 projets ont été enregistrés au cours de l'exercice, dont 17 ont été approuvés sous conditions. Soixante-seize projets étaient toujours à l'étape de l'examen en vue d'une décision.
- ♦ Le travail d'élaboration d'une nouvelle base de données sur les études d'impact sur l'environnement s'est poursuivi.
- ♦ Toutes les propositions d'aménagement dans la zone de drainage préoccupante adjacente à la plage Parlee ont été examinées pour déterminer si elles devaient être enregistrées en vue d'une étude d'impact sur l'environnement.

- ◆ Une foule de projets ont été examinés dans plusieurs domaines, notamment l’approvisionnement en eau, le transport d’électricité, le développement des ressources, les terrains de camping et le transport.

La **Direction des sciences de l’air et de l’eau** est chargée de surveiller les conditions environnementales actuelles, de fournir des services scientifiques, d’interpréter et d’évaluer les conditions environnementales au Nouveau-Brunswick et de produire des rapports à ce sujet. Par l’intermédiaire du centre hydrologique, la Direction travaille également avec l’Organisation des mesures d’urgence (OMU) et d’autres partenaires pour recueillir et interpréter des données aux fins de prévision des crues afin d’assurer la sécurité des Néo-Brunswickois.

Faits saillants

- ◆ Poursuite de la collaboration avec d’autres ministères afin de mettre en œuvre le Programme de surveillance de la qualité des eaux récréatives.
- ◆ Le rapport intitulé *État de la qualité de l’eau des lacs et des rivières au Nouveau-Brunswick : Résultats de la surveillance de la qualité de l’eau entre 2003 et 2016* a été rédigé et rendu public à l’appui de la Stratégie de l’eau pour le Nouveau-Brunswick.
- ◆ Commande et diffusion de plusieurs études sur la qualité de l’eau de la plage Parlee et du bassin hydrographique de la baie de Shediac et début de l’élaboration d’un plan de gestion du bassin hydrographique de la baie de Shediac.
- ◆ Le *rapport sur la qualité de l’air de 2017* a été publié et la collecte de données par une unité mobile a été effectuée pour l’étude de la qualité de l’air à Saint-François-de-Madawaska, au Nouveau-Brunswick, dans le cadre d’une évaluation de la qualité de l’air localisée en consultation avec le ministère de la Santé.
- ◆ Le centre hydrologique a fourni des services de prévision des crues lors de la saison de surveillance des cours d’eau de 2019 qui a été caractérisée par de graves inondations dans le bassin inférieur de la rivière Saint-Jean. Des prévisions concernant le débit et le niveau d’eau lors de phénomènes météorologiques extrêmes ont été fournies tout au long de l’année. Le centre hydrologique a également collaboré à l’amélioration de la nouvelle application de visualiseur mobile de Surveillance des cours d’eau avec Service Nouveau-Brunswick et diffusé des rapports mensuels sur les niveaux d’eau pendant toute l’année.
- ◆ La cartographie des zones inondables des régions côtières et des terres intérieures s’est poursuivie par l’entremise du Programme national d’atténuation des catastrophes à l’appui du *Plan d’action sur les changements climatiques*.
- ◆ Début de l’élaboration de la cartographie des inondations de 2018 et de la cartographie rétrospective améliorée des inondations de 2008 pour le bassin inférieur de la rivière Saint-Jean afin de mieux visualiser l’étendue des inondations et de fournir de précieux renseignements au public.

La **Direction des environnements en santé** collabore avec les partenaires et intervenants pour coordonner, élaborer, planifier et gérer des programmes de salubrité environnementale, orienter les politiques de salubrité environnementale, offrir un soutien scientifique et technique et une formation au Ministère et à ses partenaires, rédiger des rapports sur l’état de salubrité environnementale, évaluer et prévoir les risques nouveaux et émergents pour la santé environnementale qui concernent le Nouveau-Brunswick. Les membres de la Direction travaillent au sein d’une équipe pluridisciplinaire pour atteindre les objectifs.

Faits saillants

- ♦ La Direction a continué d'appuyer et de consolider les efforts déployés à l'échelle du Ministère pour fonder des décisions sur des données probantes dans des dossiers de salubrité environnementale, notamment en contribuant à la mise sur pied d'une équipe responsable des programmes relatifs à l'eau potable et en établissant des partenariats de collaboration avec l'Institut de la recherche, des données et de la formation (IRDF).
- ♦ Elle a participé à l'élaboration d'un rapport sur l'eau potable pour les réseaux des gouvernements locaux à l'appui de la Stratégie de l'eau de la province.
- ♦ Elle a offert un soutien technique et des programmes au Ministère et au Bureau du médecin-hygiéniste en chef sur diverses questions et politiques de salubrité environnementale, notamment sur l'eau potable, la qualité de l'eau utilisée à des fins récréatives, l'évacuation des eaux usées sur place, la qualité de l'air à l'extérieur et différents enjeux régionaux, dont l'incendie de pneus à Minto.
- ♦ Elle a continué d'élaborer et de mettre en œuvre plusieurs initiatives à l'appui du *Plan d'action sur les changements climatiques*.
- ♦ Elle a continué de faire partie du Comité fédéral-provincial-territorial sur l'eau potable chargé d'élaborer les Recommandations pour la qualité de l'eau potable au Canada.
- ♦ Elle a continué de faire partie du groupe de travail fédéral-provincial-territorial sur les eaux utilisées à des fins récréatives, qui est chargé d'élaborer les Recommandations au sujet de la qualité des eaux utilisées à des fins récréatives au Canada.

Division des politiques, des changements climatiques et de la participation des Premières Nations et du public

La **Division des politiques, des changements climatiques et de la participation des Premières Nations et du public** est responsable de la recherche et de l'élaboration de politiques, de l'élaboration des mesures législatives, de la consultation des Premières Nations et de l'établissement de relations avec celles-ci, de la sensibilisation et de la participation du public, ainsi que de la gestion stratégique des projets pour appuyer les priorités du gouvernement et les objectifs opérationnels du Ministère. La Division comprend également le Secrétariat des changements climatiques et fournit des services de droit et d'accès à l'information, offre un soutien législatif et assure des services de coordination.

Elle est composée de la Direction des politiques, du Secrétariat des changements climatiques, de la Direction de la sensibilisation du public et de la participation des intervenants et des Premières Nations et de la Direction des initiatives stratégiques.

La **Direction des politiques** offre une vaste gamme de services liés aux politiques, notamment des services d'accès à l'information, de coordination législative, de recherche et d'élaboration de politiques et d'élaboration de règlements et de lois. Elle est également chargée des relations intragouvernementales et intergouvernementales.

Faits saillants

- ♦ La *Loi sur la gouvernance locale* a été modifiée afin d'offrir aux gouvernements locaux la possibilité d'imposer une taxe sur l'hébergement touristique qui est payée par les clients d'établissements d'hébergement situés dans les limites territoriales du gouvernement local. Cette taxe est versée au gouvernement local pour financer la promotion et le développement du tourisme.
- ♦ La *Loi sur les changements climatiques* a été modifiée afin d'établir un cadre pour réglementer les émissions de gaz à effet de serre (GES) des grands émetteurs du Nouveau-Brunswick.

- ◆ Le nouveau *Règlement sur les redevances d'aménagement* a été adopté en vertu de la *Loi sur l'urbanisme* afin d'énoncer les principes et les critères qu'un gouvernement local doit prendre en considération quand il établit une redevance d'aménagement.
- ◆ Le nouveau *Règlement sur les conditions préalables à la délivrance du permis d'aménagement et de construction* a été adopté en vertu de la *Loi sur l'urbanisme* pour établir les agréments et permis exigés avant qu'un permis de construction puisse être délivré par un gouvernement local ou une commission de services régionaux.
- ◆ La Direction a répondu à 107 demandes relatives au droit à l'information et à 38 demandes ayant trait aux frais associés au droit à l'information en 2019-2020.

Le **Secrétariat des changements climatiques** coordonne les initiatives qui visent à favoriser la réduction des émissions de GES et l'adaptation aux conséquences des changements climatiques. Il s'occupe également des initiatives relatives à l'information, à la sensibilisation et au renforcement des capacités. Il voit à l'élaboration des plans d'action du Nouveau-Brunswick sur les changements climatiques et à la coordination de leur mise en œuvre. Le Secrétariat mobilise la plupart des ministères et des organismes afin de faire en sorte que les mesures relatives aux changements climatiques fassent partie intégrante des politiques, des programmes et des décisions quotidiennes du gouvernement. Il mobilise également différents intervenants et partenaires des gouvernements locaux et non gouvernementaux afin d'encourager les investissements et les pratiques sobres en carbone et les activités d'adaptation aux changements climatiques.

Faits saillants

- ◆ Le Secrétariat a commencé à élaborer un système de tarification fondé sur le rendement pour le Nouveau-Brunswick afin de réglementer les émissions de gaz à effet de serre des grands émetteurs industriels.

- ◆ Il a continué à coordonner la mise en œuvre du *Plan d'action sur les changements climatiques* de la province.
- ◆ Il a continué d'aider les collectivités dans leurs efforts visant à s'adapter aux changements climatiques. Toutes les villes et les municipalités à risque élevé de la province ont élaboré leur plan d'adaptation.

La **Direction de la sensibilisation du public et de la participation des intervenants et des Premières Nations** voit à surveiller et à soutenir la participation et la consultation des Premières Nations, à assurer la liaison avec les Premières Nations et le Secrétariat des affaires autochtones, à élaborer et à appuyer les initiatives de sensibilisation du public visant à renforcer les capacités et à changer les comportements, à surveiller les processus de consultation prescrits par la loi, à concevoir des options pour la mobilisation non prescrite par la loi et à appuyer les activités de reconnaissance des intervenants et d'information du public, y compris de vastes consultations auprès des collectivités des Premières Nations.

Faits saillants

- ◆ La Direction a continué d'assurer le processus de notification de l'enregistrement en vue d'une étude d'impact sur l'environnement (EIE) pour les Premières Nations. Au total, 26 notifications d'EIE ont été envoyées aux Premières Nations.
- ◆ La Direction a continué d'entretenir une relation de travail positive avec les Premières Nations, notamment en organisant des réunions avec leurs représentants pour discuter de divers sujets concernant le Ministère et en participant à plusieurs autres réunions portant sur des projets particuliers.
- ◆ Elle a effectué un travail considérable afin de continuer à concevoir des approches pour consulter les Premières Nations au sujet de différents programmes ministériels.
- ◆ Quarante membres du personnel ont terminé le module de formation de sensibilisation sur la réconciliation avec les Autochtones.

La **Direction des initiatives stratégiques** assure un leadership ciblé sur des initiatives stratégiques complexes qui sont des priorités pour le GNB, ce qui comprend l'élaboration et la mise en œuvre d'initiatives et de programmes stratégiques pluriannuels complexes et de grande envergure qui auront des retombées importantes dans la province. La Direction assure la coordination entre les ministères tout en favorisant une culture de l'innovation politique et une nouvelle approche collaborative visant à travailler directement avec le public, les intervenants et les Premières Nations.

Faits saillants

- ♦ La Direction a collaboré avec EGL et le personnel d'autres ministères à l'élaboration des éléments clés, comme la cartographie des risques d'inondation et des options stratégiques sur l'aménagement du territoire à soumettre au gouvernement dans le cadre d'un plan à long terme visant à mieux réagir aux répercussions des inondations des régions côtières et des terres intérieures.
- ♦ Elle a continué de s'occuper à l'échelle du Ministère de la mise en œuvre de nombreuses mesures de la stratégie de l'eau.

Division des gouvernements locaux

La **Division des gouvernements locaux** sert de premier point de contact entre le gouvernement du Nouveau-Brunswick (GNB) et les collectivités locales. Dans le but de favoriser des communautés dynamiques, elle fournit des services de soutien et de consultation aux gouvernements locaux et aux commissions de services régionaux et est responsable de l'administration des districts de services locaux (DSL). La Division est composée de la Direction des finances communautaires, de la Direction des politiques fiscales provinciales-municipales, de la Direction de l'urbanisme et de l'aménagement provincial, de la Direction de la gouvernance locale et régionale et de la Direction des services de soutien aux gouvernements locaux.

La **Direction des finances communautaires** fournit des conseils et des directives relativement aux aspects financiers des gouvernements locaux (municipalités,

communautés rurales, municipalités régionales), des DSL et des commissions. Elle offre un soutien aux collectivités en ce qui a trait aux services de comptabilité ainsi que de l'aide pour l'emprunt de capitaux, l'établissement de budgets et la présentation de l'information financière. Elle assure les services de secrétariat de la Commission des emprunts de capitaux par les municipalités et gère les emprunts à long terme des gouvernements locaux et des commissions par l'intermédiaire de la Corporation de financement des municipalités du Nouveau-Brunswick.

La **Direction des politiques fiscales provinciales-municipales** appuie la Division des gouvernements locaux en ce qui concerne les questions touchant les politiques fiscales provinciales-municipales, ce qui comprend les activités de recherche, d'analyse et d'élaboration de politiques. La Direction offre également une expertise en matière de finances communautaires et de gouvernance locale.

La **Direction de l'urbanisme et de l'aménagement provincial** voit à l'administration de la *Loi sur l'urbanisme* et des règlements connexes pour guider l'aménagement au Nouveau-Brunswick. Elle assure également un leadership et offre un soutien, des conseils et une formation au personnel ministériel, aux commissions de services régionaux, aux gouvernements locaux, aux associations professionnelles, aux associations gouvernementales locales et au public.

La **Direction de la gouvernance locale et régionale** offre un soutien à l'échelle de la province et assure la liaison entre les gouvernements locaux, les commissions de services régionaux et la SPCA du Nouveau-Brunswick. Pour ce faire, elle informe les gouvernements locaux des initiatives ministérielles, donne des conseils sur des questions d'administration et de gouvernance aux gouvernements locaux et aux commissions de services régionaux, travaille avec les 104 gouvernements locaux, les quatre associations municipales et les 12 commissions de services régionaux et elle répond aux demandes de renseignements généraux du public sur les activités des gouvernements locaux, l'application de la *Loi sur les jours de repos* et la protection et le contrôle des animaux. La Direction est chargée d'aider les collectivités qui s'intéressent à des projets de restructuration communautaire. Pour ce faire, elle travaille avec les comités de projets locaux, fournit de l'information et des analyses financières, examine les limites potentielles et

formule des conseils, donne des avis sur des structures de gouvernance et administratives potentielles, finance les études sur le renforcement des capacités et évalue de manière générale la faisabilité des changements potentiels. La Direction apporte également son soutien aux zones d'amélioration des affaires (ZAA), notamment en leur versant des fonds.

La **Direction des services de soutien aux gouvernements locaux** gère la prestation de services dans les secteurs de la province non constitués en municipalités (qu'on appelle districts de services locaux ou « DSL »). Elle assure la prestation de services, comme la protection contre les incendies et la collecte des déchets solides, et soutient les mesures d'urgence dans les DSL par l'entremise de ses bureaux régionaux. Pour s'acquitter de ses responsabilités, la Direction collabore avec les comités consultatifs des DSL, les services de pompiers volontaires, les commissions de services régionaux et les conseils de loisirs. En outre, elle administre un programme de petits prêts pour immobilisations de 1 million de dollars pour les projets des DSL.

Faits saillants

- ♦ La Direction a octroyé des subventions de 68 millions de dollars à 104 gouvernements locaux et 7 millions à des DSL.
- ♦ Elle a rétabli le processus d'examen annuel des états financiers vérifiés des gouvernements locaux, effectuant 22 examens complets et 47 examens partiels en 2019.
- ♦ Elle a traité 62 modifications de plans d'aménagement du territoire et approuvé sept nouveaux plans d'aménagement du territoire.
- ♦ Elle a adopté le *Règlement sur les redevances d'aménagement* et le *Règlement sur les conditions préalables à la délivrance du permis d'aménagement et de construction* en vertu de la *Loi sur l'urbanisme*.
- ♦ Elle a modifié le *Règlement sur les droits* et le *Règlement sur la Commission d'appel en matière d'évaluation et d'urbanisme* en vertu de la *Loi sur l'urbanisme*.

- ♦ Elle a coordonné la participation du Ministère après l'activation du Centre provincial des opérations d'urgence en réaction à la COVID-19.
- ♦ Elle a organisé un plébiscite dans les DSL près de Rogersville sur la création d'une communauté rurale, dont le résultat appuie la décision de ne pas aller de l'avant.
- ♦ Un plébiscite a été approuvé pour le projet d'annexion avec la ville de Saint-Quentin, mais une autre date sera fixée pour sa tenue à la suite du report des élections municipales et de tous les plébiscites en raison de la COVID-19.
- ♦ Elle a convenu d'un plan d'action avec la Ville de Saint John, dont la mise en œuvre se poursuit.
- ♦ Elle a retenu les services d'un cabinet de comptables pour réaliser une vérification opérationnelle de la Ville de Saint John. La vérification est terminée et les résultats ont été présentés à la Ville.
- ♦ Elle a continué d'appuyer le fiduciaire de la Commission de services régionaux 8.

Division des services généraux et du financement communautaire

La **Division des services généraux et du financement communautaire** assure des services ministériels liés notamment à la gestion financière, à l'analyse des affaires juridiques, à l'excellence du rendement et à la gestion des ressources humaines et de l'information, ainsi que la surveillance du développement des technologies de l'information et des services de soutien fournis par Service Nouveau-Brunswick. En outre, la Division administre le Fonds de la taxe sur l'essence, le Fonds des petites collectivités et le Fonds pour l'eau potable et le traitement des eaux usées, ainsi que le Fonds en fiducie pour l'environnement du gouvernement provincial. La Division fournit un soutien et des conseils techniques aux collectivités pour les aider à régler leurs problèmes d'infrastructure en ce qui concerne les programmes de financement applicables.

La Division comprend les directions suivantes : Finances générales et administration, Affaires juridiques, Processus d'excellence du rendement, Gestion de l'information, Financement communautaire et Ressources humaines. Les services opérationnels et transactionnels en matière de ressources humaines ont été assurés par le ministère des Finances et du Conseil du Trésor d'avril à décembre 2019, après quoi leur réintégration dans les ministères et les organismes de la Partie 1 s'est amorcée.

La **Direction des finances générales et des services de l'administration** coordonne les processus relatifs à la planification financière, à la budgétisation et aux états financiers intermédiaires. Elle fournit de l'information, des analyses et des conseils financiers au personnel et à la haute direction du Ministère, aux organismes centraux, ainsi que des services d'achat et de gestion des véhicules. La Direction offre des services de comptabilité, notamment la vérification visant à s'assurer que les transactions sont inscrites avec exactitude dans les états financiers du GNB, la mise à jour de l'index ministériel du Système d'information financière, le rapprochement des comptes d'actif et de passif et la perception et le dépôt des recettes. En outre, elle offre des services généraux de bureau et de soutien administratif.

Faits saillants

- ♦ La Direction a offert des services d'analyse financière à l'appui des principales priorités du GNB.
- ♦ Elle a poursuivi divers projets d'amélioration visant à rationaliser les processus internes, notamment en participant aux comités chargés de la planification et de la mise en œuvre du nouveau projet de planification des ressources organisationnelles (PRO) du GNB.

La **Direction des affaires juridiques** offre des services consultatifs au Ministère et des services liés à la prestation de programmes en effectuant des recherches et en offrant des services d'interprétation et d'application de la loi. Elle assure la liaison entre le Ministère et le Cabinet du procureur général sur différentes questions juridiques, étant notamment responsable de la gestion des dossiers juridiques au Ministère, de la réponse aux demandes d'avis juridiques, de l'examen des contrats, des

protocoles d'entente et des ententes, du soutien consultatif en matière de politiques et sur le plan opérationnel pour le personnel et la haute direction du Ministère.

Faits saillants

- ♦ La Direction a encadré le personnel et lui a offert un soutien constant pour la préparation des arrêtés ministériels pris en vertu de la *Loi sur l'assainissement de l'environnement*, de la *Loi sur l'assainissement de l'eau* et de la *Loi sur l'assainissement de l'air*.
- ♦ Elle a encadré le personnel et lui a apporté son soutien constant pour la préparation des réponses aux appels ministériels et des réponses ministérielles aux demandes de rezonage présentées en vertu de la *Loi sur l'urbanisme*.

La **Direction du processus d'excellence du rendement** dirige l'adoption du système de gestion officielle du GNB au sein du Ministère, notamment l'élaboration et l'utilisation du schéma stratégique, du tableau de bord équilibré et d'une liste d'initiatives et de mesures prioritaires pour guider les améliorations stratégiques du Ministère. Elle mène et facilite divers projets d'amélioration à l'aide des pratiques de Lean Six Sigma et sert de point de référence pour l'élaboration de normes, de pratiques et de lignes directrices opérationnelles. La Direction est également responsable de la mise en œuvre du programme d'amélioration continue, notamment des pratiques de gestion quotidienne et des recherches du gaspillage dans l'ensemble du Ministère.

Faits saillants

- ♦ La Direction a facilité l'élaboration du plan stratégique ministériel, notamment la coordination et l'intégration de la priorité des Communautés dynamiques et viables, et elle y a apporté son soutien au besoin.
- ♦ Elle a achevé une initiative à l'échelle du Ministère visant à mieux définir les résultats axés sur le client et elle a effectué l'évaluation de programmes et de services offerts aux clients ministériels.

La **Direction de la technologie de l'information** doit veiller à l'utilisation efficace et stratégique de la technologie de l'information (TI), des systèmes d'information géographique (SIG) et de la gestion des documents au Ministère. Elle offre un soutien consultatif et opérationnel au personnel du Ministère dans ces domaines et veille à ce que le Ministère adopte les initiatives et les stratégies du GNB en matière de TI, de SIG et de gestion des documents et qu'il y contribue. Elle supervise les questions et les projets relatifs aux TI pour s'assurer que le travail réalisé par le personnel de SNB appuie les priorités et les stratégies du Ministère dans le domaine des TI et qu'il y est conforme.

Faits saillants

- ♦ La Direction élabore et met à jour constamment la cartographie du Ministère à l'appui de plusieurs secteurs, notamment le *Plan d'action sur les changements climatiques*, la cartographie historique des inondations et les terres humides.
- ♦ Elle a développé une nouvelle base de données des cahiers d'information.

La **Direction du financement communautaire** administre le Fonds fédéral de la taxe sur l'essence, le Fonds des petites collectivités et le Fonds pour l'eau potable et le traitement des eaux usées. Ces programmes d'investissement visent à aider les collectivités à améliorer leur infrastructure. La Direction assure également la gestion du Fonds en fiducie pour l'environnement du Nouveau-Brunswick. Ce programme, pour lequel des demandes doivent être déposées, procure du financement aux municipalités, aux établissements d'enseignement et aux organismes privés et sans but lucratif pour des projets environnementaux qui satisfont aux critères de la *Loi sur le Fonds en fiducie pour l'environnement*. Les projets sont financés grâce aux recettes perçues en vertu de la *Loi sur les récipients à boisson* et aux droits associés au recyclage des récipients.

Faits saillants

- ♦ La Direction a travaillé avec les gouvernements locaux pour encourager l'élaboration de plans de gestion des actifs comme l'exige le Fonds de la taxe sur l'essence. Ainsi, 66 gouvernements locaux ont présenté des plans de gestion des actifs qui satisfaisaient ou dépassaient les exigences minimales contenues dans le Guide sur la planification de la gestion des actifs pour les administrations locales, alors que 33 ont présenté des plans de conformité décrivant le travail accompli à ce jour et prenant l'engagement d'élaborer des plans de gestion des actifs. De plus, le Ministère continue de travailler avec les cinq autres gouvernements locaux pour veiller à ce que des plans de gestion des actifs soient élaborés pour tous les gouvernements locaux du Nouveau-Brunswick.
- ♦ Dans le cadre du Programme du Fonds en fiducie pour l'environnement, un montant total de 8,4 M\$ a été accordé pour appuyer 234 projets bénéfiques pour l'environnement naturel, ce qui comprend plus de 230 initiatives en environnement d'une valeur de 7,5 M\$ et 900 000 \$ de plus pour des projets dans l'ensemble de la province.
- ♦ En consultation avec les intervenants du programme, la Direction a établi des mesures pour les secteurs prioritaires du Fonds en fiducie pour l'environnement afin de mieux présenter les réalisations du programme.

Information financière

Déclaration d'état financier pour l'exercice se terminant le 31 mars 2020 (en milliers)

Dépenses	Budget principal	Transferts d'affectations*	Budget	Réel	Écart plus/(moins)
Services généraux					
- Haute direction	507,0	4,0	511,0	554,3	43,3
- Services généraux	1 253,0	18,5	1 271,5	1 322,0	50,5
- Financement communautaire	159,0	1,6	160,6	157,1	(3,5)
Gouvernements locaux					
- Dépenses des districts de services locaux	58 686,0	12,7	58 698,7	59 431,6	732,8
- Subvention de financement et de péréquation communautaires	68 175,0		68 175,0	68 175,7	0,7
- Mandat d'impôt foncier des municipalités et des communautés rurales	1 000,0		1 000,0	846,0	(154,0)
- Finances communautaires**	7 798,0	4,4	7 802,4	5 068,9	(2 733,5)
- Gouvernance locale et régionale	1 346,0	13,8	1 359,8	1 072,7	(287,2)
Autorisations et conformité					
- Opérations régionales et conformité	3 179,0	15,4	3 194,4	3 320,9	126,5
- Autorisations	3 222,0	28,5	3 250,5	3 067,4	(183,0)
- Gestion des eaux de source et de surface	603,0	5,7	608,7	692,0	83,4
Science et protection de l'environnement					
- Étude d'impact sur l'environnement	719,0	11,8	730,8	928,8	198,0
- Sciences de l'air et de l'eau	2 379,0	13,0	2 392,0	2 159,9	(232,1)
- Direction des environnements en santé	504,0	5,5	509,5	421,7	(87,8)
Politiques, changements climatiques et participation des Premières Nations et du public					
- Politiques et participation des Premières Nations et du public	1 146,0	14,9	1 160,9	1 158,6	(2,2)
- Secrétariat des changements climatiques	1 618,0	9,9	1 627,9	1 470,7	(157,2)
Commission d'appel en matière d'évaluation et d'urbanisme					
	327,0	1,7	328,7	345,2	16,6
Total du budget ordinaire	152 621,0	161,3	152 782,3	150 193,4	(2 588,9)
Total du budget d'immobilisations (districts de services locaux)	1 000,00		1 000,00	1 300,1	300,1
Société de développement régional					
- Programme d'infrastructures Canada-Nouveau-Brunswick – SDR				208,6	
- Programme d'infrastructures Canada-Nouveau-Brunswick - Projets d'immobilisations				100 400,6	
Financement total fourni par la Société de développement régional				100 609,2	
Compte à but spécial					
<i>Programme</i>	<i>Somme reportée de l'année précédente</i>	<i>Recettes</i>	<i>Financement total</i>	<i>Dépenses</i>	<i>Somme reportée à l'année suivante</i>
Fonds en fiducie pour l'environnement	30 964,5	11 178,6	42 143,1	7 847,9	34 295,1
Recettes			Budget principal	Réel	Écart plus/(moins)
Rendement des investissements			20,0	31,8	11,8
Licences et permis			3 434,0	3 400,6	(33,4)
Vente de biens et services			349,0	350,3	1,3
Divers			-	0,4	0,4
Total du budget ordinaire			3 803,0	3 783,1	(19,9)

* Transferts de crédits pour les contrats non signés.

** Résultats financiers de la Ville de Saint John plus favorables que prévu, ce qui entraîne l'annulation du 2^e paiement pour 2020 par entente.

À noter : les chiffres sont provisoires et peuvent varier légèrement de l'information publiée dans Information supplémentaire, volume 2 des Comptes publics.

Résumé des activités de recrutement

Conformément à l'article 4 de la *Loi sur la Fonction publique*, le sous-ministre du ministère des Finances et du Conseil du Trésor délègue à chacun des administrateurs généraux les activités de dotation de leur ministère respectif. Vous trouverez ci-dessous un résumé des activités de dotation du ministère de l'Environnement et des Gouvernements locaux pour l'exercice 2019-2020.

Nombre d'employés permanents et temporaires en date du 31 décembre de chaque année		
Type d'employé	2019	2018
Permanent	202	197
Temporaire	34	37
TOTAL	236	234

Le Ministère a annoncé 17 concours, soit sept concours publics et dix concours restreints.

Conformément aux articles 15 et 16 de la *Loi sur la Fonction publique*, le Ministère a effectué des nominations au moyen d'autres démarches visant à déterminer le mérite, sans concours, soit :

Type de nomination	Description de la nomination	Article de la Loi sur la Fonction publique	Nombre
Emplois professionnels, scientifiques ou techniques spécialisés	Une nomination peut être faite sans concours lorsqu'un poste requiert : <ul style="list-style-type: none"> • un degré élevé d'expertise et de formation; • un degré élevé de compétences techniques; • une reconnaissance à titre d'expert du domaine. 	15(1)	0
Programme d'égalité d'accès à l'emploi	Programme offrant aux Autochtones, aux personnes ayant un handicap et aux membres des minorités visibles l'égalité d'accès à des possibilités d'emploi, de formation et d'avancement.	16(1)(a)	0
Programme de gestion du talent ministériel	Les employés permanents faisant partie des réserves de talents gouvernementales et ministérielles qui répondent aux quatre critères d'évaluation du talent, notamment le rendement, l'état de préparation, la volonté et le degré d'urgence.	16(1)(b)	0
Mutation latérale	Le processus de mutation du GNB facilite la mutation des employés des parties I, II (conseils scolaires) et III (corporations hospitalières) de la fonction publique.	16(1) ou 16(1)(c)	5
Nomination d'employés occasionnels ou temporaires à un poste permanent	Une personne qui est embauchée à titre occasionnel en vertu de l'article 17 peut être nommée sans concours à un poste permanent ayant été bien classifié au sein de la fonction publique.	16(1)(d)(i)	0
Nomination d'étudiants et d'apprentis à un poste permanent	Les étudiants pour les emplois d'été, les étudiants universitaires ou collégiaux de programmes coopératifs ou les apprentis peuvent être nommés à un poste de la fonction publique sans concours.	16(1)(d)(ii)	0

Aux termes de l'article 33 de la *Loi sur la Fonction publique*, aucune plainte de favoritisme n'a été présentée à l'administrateur général du ministère de l'Environnement et des Gouvernements locaux et aucune plainte n'a été déposée auprès de l'ombud.

Résumé des projets de loi et des activités législatives

N° du projet de loi	Nom de la loi	Date de la sanction royale	Résumé des changements
13	Loi modifiant la <i>Loi sur la gouvernance locale</i> https://www2.gnb.ca/content/dam/gnb/Departments/ag-pg/PDF/ActsLois/2019/Chap-5.pdf	14 juin 2019	Cette loi a modifié la <i>Loi sur la gouvernance locale</i> pour donner aux gouvernements locaux la possibilité d'imposer une taxe sur l'hébergement touristique qui est payée par les clients d'établissements d'hébergement situés dans les limites territoriales du gouvernement local. Cette taxe est versée au gouvernement local pour financer la promotion et le développement du tourisme.
18	Loi modifiant la <i>Loi sur les changements climatiques</i> https://www2.gnb.ca/content/dam/gnb/Departments/ag-pg/PDF/ActsLois/2020/Chap-3.pdf	17 mars 2020	Cette loi a modifié la <i>Loi sur les changements climatiques</i> afin d'établir un cadre pour réglementer les émissions de gaz à effet de serre des grands émetteurs du Nouveau-Brunswick.

Nom du règlement	Date d'entrée en vigueur	Résumé des changements
<i>Règlement sur les districts de services locaux – Loi sur les municipalités</i> https://www2.gnb.ca/content/dam/gnb/Departments/ag-pg/PDF/RegulationsReglements/2019/2019-11.pdf	1 ^{er} juin 2019	Ces modifications ont pour objectif de fusionner les districts de services locaux de Saint-Jean-Baptiste-de-Restigouche et de Menneval.
<i>Règlement sur la Commission d'appel en matière d'évaluation et d'urbanisme – Loi sur l'urbanisme</i> https://www2.gnb.ca/content/dam/gnb/Departments/ag-pg/PDF/RegulationsReglements/2019/2019-28.pdf	20 septembre 2019	Ce règlement a été transféré de la <i>Loi sur l'urbanisme</i> , qui a été abrogée, à la nouvelle <i>Loi sur l'urbanisme</i> (2017).
<i>Règlement sur les redevances d'aménagement – Loi sur l'urbanisme</i> https://www2.gnb.ca/content/dam/gnb/Departments/ag-pg/PDF/RegulationsReglements/2019/2019-46.pdf	18 décembre 2019	Ce nouveau règlement énonce les principes et critères qu'un gouvernement local doit prendre en considération quand il établit une redevance d'aménagement.
Abrogation du <i>Règlement de l'adoption de la déclaration des perspectives d'urbanisme du secteur d'aménagement de Nauwigewauk – Loi sur l'urbanisme</i> https://www2.gnb.ca/content/dam/gnb/Departments/ag-pg/PDF/RegulationsReglements/2020/2020-8.pdf	18 février 2020	Ce règlement a abrogé le <i>Règlement de l'adoption de la déclaration des perspectives d'urbanisme du secteur d'aménagement de Nauwigewauk</i> pour qu'il puisse être remplacé par un plan rural.
<i>Règlement sur les droits – Loi sur l'urbanisme</i> https://www2.gnb.ca/content/dam/gnb/Departments/ag-pg/PDF/RegulationsReglements/2020/2020-9.pdf	20 février 2020	Ce règlement a été transféré de la <i>Loi sur l'urbanisme</i> , qui a été abrogée, à la nouvelle <i>Loi sur l'urbanisme</i> (2017).
<i>Règlement sur les conditions préalables à la délivrance du permis d'aménagement et de construction – Loi sur l'urbanisme</i> https://www2.gnb.ca/content/dam/gnb/Departments/ag-pg/PDF/RegulationsReglements/2020/2020-20.pdf	24 mars 2020	Ce nouveau règlement énonce les agréments et permis exigés avant qu'un permis de construction puisse être délivré par un gouvernement local ou une commission de services régionaux.

La liste des lois et des règlements dont l'administration relevait du Ministère en 2019-2020 peut être consultée à l'adresse suivante : <http://laws.gnb.ca/fr/deplinks?subjectnumber=6>

Résumé des activités liées aux langues officielles

Introduction

En 2019-2020, le ministère de l'Environnement et des Gouvernements locaux a continué de remplir son obligation en vertu de la *Loi sur les langues officielles* et s'est engagé à offrir de manière active des services de qualité dans les deux langues officielles. Voici les activités connexes qui ont été entreprises de façon continue pendant l'exercice.

Axe 1

Les citoyens du Nouveau-Brunswick continueront d'avoir accès à un service de qualité égale en français ou en anglais, partout dans la province.

Voici les activités qui ont été réalisées pour atteindre l'objectif relatif à la langue de service et veiller à ce que les employés comprennent bien la politique sur la langue de service :

- Les employés ont dû suivre le module sur la langue de service offert par le Centre du savoir du GNB. Les gestionnaires doivent s'assurer que les modules ont été suivis et le confirmer tous les ans pendant la période d'évaluation du rendement.
- Un rappel concernant l'offre active est envoyé à tous les employés chaque année. De plus, des outils sont fournis aux employés, qui ont été encadrés par le coordonnateur des langues officielles pour offrir le niveau de service approprié.
- Consultation et discussions continues entre les conseillers et conseillères des ressources humaines et les gestionnaires pour s'assurer que le Ministère remplit au mieux les exigences relatives aux profils linguistiques. Tous ces profils sont remplis et révisés au besoin.

Axe 2

Un environnement et un climat qui encouragent, pour tous les employés, l'utilisation de la langue officielle de leur choix au milieu de travail.

Voici les activités qui ont été réalisées pour atteindre l'objectif relatif à la langue de travail et veiller à ce que les employés comprennent bien la politique sur la langue de travail :

- Les employés doivent suivre le module sur la langue de travail offert par le Centre du savoir du GNB tous les deux ans. Les gestionnaires doivent s'assurer que les modules ont été suivis et le confirmer tous les ans pendant la période d'évaluation du rendement.
- Les nouveaux employés ont eu la possibilité de déclarer la langue de travail de leur choix pour la communication dans le formulaire d'acceptation d'emploi. Un aide-mémoire sur la langue de travail accompagne la trousse d'orientation des nouveaux employés.
- On a veillé à ce que l'évaluation du rendement des employés soit effectuée dans la langue de leur choix. Les gestionnaires ont également revu les politiques sur la langue de travail et sur la langue de service avec leurs employés pour s'assurer qu'ils sont conscients de leur droit de travailler dans la langue de leur choix, ainsi que de leur obligation de fournir une offre active de service dans les deux langues officielles.
- Une formation en langue seconde a été offerte aux employés qui répondent aux exigences de la Politique de formation en langue seconde du Ministère. Vingt-cinq employés ont suivi la formation en langue seconde en 2019-2020.

Axe 3

Les politiques et les programmes du gouvernement provincial, nouveaux ou révisés, tiendront compte des réalités des deux communautés linguistiques officielles.

Voici les activités qui ont été réalisées pour atteindre l'objectif relatif à la promotion des langues officielles :

- Dans le cadre du programme d'accueil et d'intégration du Ministère, les nouveaux employés doivent se familiariser avec la *Loi sur les langues officielles* en suivant les modules obligatoires donnés par le Centre du savoir du GNB.
- Les employés doivent relire la *Loi sur les langues officielles* pendant le processus annuel de gestion du rendement.

Axe 4

Veiller à ce que les employés de la fonction publique connaissent et comprennent bien la *Loi sur les langues officielles*, les politiques et les règlements pertinents ainsi que les obligations qui incombent au gouvernement provincial en ce qui a trait aux langues officielles.

Voici les activités qui ont été réalisées pour atteindre les objectifs relatifs à la connaissance de la *Loi sur les langues officielles* :

- Une orientation a été donnée à tous les nouveaux employés, y compris de l'information sur la *Loi sur les langues officielles* et les politiques et règlements régissant leurs interactions au chapitre des langues officielles. Ils doivent signer et envoyer une confirmation aux Ressources humaines une fois la formation achevée.
- Les employés en poste doivent lire les politiques sur les langues officielles dans le cadre de leur évaluation annuelle du rendement.
- On continue de rappeler à tous les employés qu'ils sont tenus de fournir une offre active de service dans les deux langues officielles.
- Le coordonnateur des langues officielles du Ministère a assisté aux réunions trimestrielles organisées par l'entremise du Conseil du Trésor pour se tenir au courant de toutes les activités touchant les langues officielles et se montrer proactif.

Résumé des recommandations du Bureau du vérificateur général

Section 1 – Englobe l'exercice visé par le rapport et l'exercice précédent.

Le ministère de l'Environnement et des Gouvernements locaux n'a pas reçu de recommandations du Bureau du vérificateur général au cours des exercices 2019-2020 et 2018-2019.

Section 2 – Comprend les périodes de déclaration des troisième, quatrième et cinquième exercices.

Nom et année de la vérification et lien vers le document en ligne	Recommandations
	Total
Ministère de l'Environnement et des Gouvernements locaux et Énergie NB Changements climatiques – 2017 https://www.agnb-vgnb.ca/content/dam/agnb-vgnb/pdf/Reports-Rapports/2017V1/Chap3f.pdf	8 (5 EGL and 3 Énergie NB) <i>Remarque : seules les recommandations concernant EGL sont présentées ici.</i>
Recommandations mises en œuvre	Mesures prises
3.41 Nous recommandons que le Ministère propose au Cabinet que les objectifs relatifs aux émissions de gaz à effet de serre (GES), indiqués dans le <i>Plan d'action sur les changements climatiques</i> , soient visés par une loi, comme dans les autres provinces du Canada.	La <i>Loi sur les changements climatiques</i> , déposée en décembre 2017 et entrée en vigueur en avril 2018, comprend des objectifs relatifs aux GES pour 2020, 2030 et 2050. Les objectifs sont les mêmes que ceux décrits dans le <i>Plan d'action sur les changements climatiques</i> .
3.48 Nous recommandons que le Ministère établisse des objectifs précis en matière de réduction des émissions de GES pour qu'Énergie NB s'assure que les objectifs provinciaux fixés dans le Plan d'action sont atteignables.	<p>Le gouvernement provincial s'est engagé à réglementer les émissions de GES provenant de la production d'électricité de manière à atteindre les cibles provinciales.</p> <p>Le 23 octobre 2018, le gouvernement fédéral a annoncé qu'il mettrait en œuvre son filet de sécurité pour la tarification du carbone pour les grands émetteurs industriels, notamment les installations de production d'électricité au Nouveau-Brunswick.</p> <p>En réponse, le gouvernement du Nouveau-Brunswick a annoncé le 5 décembre 2018 qu'il avait l'intention de poursuivre la mise en œuvre de son <i>Plan d'action sur les changements climatiques</i>, notamment son engagement à élaborer une approche néo-brunswickoise pour réglementer les grands émetteurs industriels, comme solution de rechange à l'approche du gouvernement fédéral.</p> <p>Le gouvernement provincial a proposé au gouvernement fédéral un système provincial de tarification fondé sur le rendement (STFR) afin de réglementer les émissions des grands émetteurs industriels de la province, y compris le secteur de la production d'électricité. Des modifications ont été apportées à la <i>Loi sur les changements climatiques</i> en mars 2020 pour permettre la mise en place du STFR du Nouveau-Brunswick.</p> <p>Le Nouveau-Brunswick est aussi déterminé, conformément à la mesure 40 de son <i>Plan d'action sur les changements climatiques</i>, à éliminer la production d'électricité à partir du charbon d'ici 2030 ou par l'entremise d'un accord d'équivalence, ce qui représente la seule grande possibilité de réduire les émissions de GES dans la province.</p>

Recommandations mises en œuvre	Mesures prises
<p>3.63 Nous recommandons que le Ministère achève un plan de mise en œuvre décrivant :</p> <ul style="list-style-type: none"> – comment et quand les mesures indiquées dans le <i>Plan d'action sur les changements climatiques</i> seront mises en œuvre; – le processus choisi par le Ministère pour assurer le suivi des progrès réalisés et la production de rapports à ce sujet. 	<p>Le Secrétariat des changements climatiques, au nom du GNB, a mis en œuvre le <i>Plan d'action sur les changements climatiques</i>.</p> <p>Un plan pour guider la mise en œuvre est en cours d'élaboration dans le cadre d'une collaboration entre les ministères et les responsables correspondants.</p> <p>La surveillance et le suivi des progrès seront effectués au moyen de rapports d'étape annuels, conformément à l'engagement pris dans la <i>Loi sur les changements climatiques</i>.</p>
<p>3.108 Nous recommandons que le Ministère mette en place une évaluation provinciale des risques liés aux changements climatiques. L'évaluation devrait comprendre :</p> <ul style="list-style-type: none"> – la détermination des risques; – l'analyse des risques; – l'évaluation des risques; – le traitement des risques et les mesures d'adaptation; le plan de mise en œuvre et les mesures de suivi. 	<p>Les efforts de planification de l'adaptation dans la province sont guidés par les évaluations des risques clés qu'effectuent Environnement Canada (élévation du niveau des mers), Ressources naturelles Canada (évaluation nationale/régionale), le gouvernement provincial (initiatives de collaboration pour l'adaptation régionale) et diverses municipalités. La province collabore avec le gouvernement fédéral au renforcement de la capacité relative à l'information sur le climat à utiliser dans ces évaluations.</p> <p>Bien qu'il n'existe pas d'évaluation provinciale exhaustive des risques associés aux changements climatiques, les évaluations réalisées jusqu'à maintenant portent sur les éléments signalés dans la recommandation. Le <i>Plan d'action sur les changements climatiques</i> (PACC) prévoit la mise en place d'évaluations des vulnérabilités et des risques pour les infrastructures essentielles, les municipalités, les commissions de services régionaux et les ressources naturelles.</p> <p>Des progrès considérables sont accomplis dans la réalisation des évaluations des vulnérabilités et l'élaboration de plans d'adaptation aux changements climatiques dans les communautés. Des évaluations des vulnérabilités ont été réalisées dans plus de 50 communautés au Nouveau-Brunswick.</p> <p>S'inspirant du travail considérable effectué jusqu'à maintenant, le Nouveau-Brunswick continuera à prendre en considération et à chercher des possibilités de participer aux évaluations des risques à l'échelle régionale.</p>
<p>3.134 Nous recommandons que le Ministère mette à jour le système de suivi des progrès du PACC pour qu'il reflète les dernières modifications apportées au <i>Plan d'action sur les changements climatiques</i>.</p>	<p>Le Secrétariat des changements climatiques, au nom du GNB, utilise actuellement un système logiciel pour surveiller et suivre la mise en œuvre, notamment la planification continue, l'établissement des priorités et la production de rapports d'étape. Ce système a remplacé le système de suivi des progrès du PACC.</p>

Rapport en vertu de la *Loi sur les divulgations faites dans l'intérêt public*

En vertu du paragraphe 18(1) de la *Loi sur les divulgations faites dans l'intérêt public*, l'administrateur général doit établir un rapport sur les divulgations d'actes répréhensibles qui ont été faites à un supérieur hiérarchique ou au fonctionnaire désigné de la subdivision des services publics dont il est responsable.

Le ministère de l'Environnement et des Gouvernements locaux n'a pas reçu de divulgations d'actes répréhensibles au cours de l'exercice financier 2019-2020.